

## ➤ DIRECTEUR·TRICE D'UN SERVICE DES SPORTS

*Autre appellation : directeur·trice des sports*

### ➤ DÉFINITION ET SPÉCIFICITÉS DU MÉTIER

Le/la directeur·trice du service des sports propose aux élus de sa collectivité (Mairie, EPCI, Conseil Départemental, Conseil Régional) des orientations en matière de politique sportive de la collectivité. Il/elle dirige et organise le service chargé de la gestion administrative, technique et de l'animation des activités sportives et des équipements. Il/elle assure la coordination et évalue des projets d'animation sportive. Il/elle doit donc assurer la gestion des ressources humaines du service et la gestion des équipements sportifs. Enfin, il/elle est l'interlocuteur·trice du tissu associatif du territoire.



 Toutes nos vidéos métiers sur [www.profession-sport-loisirs.fr](http://www.profession-sport-loisirs.fr)

### ➤ QUALITÉS REQUISES

Organisé, réfléchi, diplomate

### ➤ PRINCIPAUX DÉBOUCHÉS

- Collectivités territoriales (accès à la fonction publique territoriale par le concours de Conseiller Territorial des APS)

### ➤ FORMATIONS MENANT À L'EMPLOI

- Master STAPS Management du sport
- Concours des conseillers territoriaux des APS (catégorie A)

Métier relationnel, la direction d'un service des sports exige aussi d'être doté de solides compétences en matière réglementaire (ex : normes fédérales, cadre réglementaire de la DSP, réglementation ERP...) et financière (attribution des subventions, règles budgétaires et comptables de la comptabilité publique (M14, M52)).

Par ailleurs, on notera que la réussite au concours de CTAPS ne donne pas automatiquement accès à un poste. L'expérience est prépondérante pour accéder à ce type de poste.

Pour plus de renseignements, contactez l'association Profession Sport & Loisirs la plus proche de chez vous.

LE  
REGARD  
DE PSL